



***Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais  
-Espaces naturels régionaux-  
Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.***

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 13 décembre 2021.**

**Etaient présents :**

Déborah	CLOSSET-KOP	CESER
Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Alexandre	COUSIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	GAYOT	CESER
Paul-Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Nelly	JANIER - DUBRY	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Conseil Régional Hauts-de-France
Danièle	PONCHAUX	Conseil Régional Hauts-de-France
Patricia	POUPART	Conseil Régional Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI	PNR Caps et Marais d'Opale
Jean - Michel	TACCOEN	PNR Caps et Marais d'Opale
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE	CESER
Sophie	WAROT – LEMAIRE	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois

**Etaient excusés :**

Anne - Sophie	BOISSEAUX	PNR Avesnois
Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

**Assistaient également à la réunion :**

François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur ENRx
Hervé	NAULIN	Représentant du personnel
Cathy	TREMBLAY	Juriste ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx

Mesdames Anne-Sophie BOISSEAUX et Sylvie CLERC-CUVELIER et Monsieur Raymond ZINGRAFF ont respectivement donné pouvoir à Madame Aurore COLSON, à Monsieur Benoît WASCAT et à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Anthony JOUVENEL précise les modalités d'organisation de la réunion du Comité syndical de ce jour liées au contexte sanitaire.

Cette réunion s'est déroulée en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID et en vertu de la délibération n°20-1011 du 14 décembre 2020 qui en arrête les modalités d'organisation.

C'est la loi du 10 novembre 2021 qui remet en vigueur les dispositions, fixées par la loi du 24 novembre 2020, relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

La délibération prise par le Comité syndical le 14 décembre 2020 permet, en conséquence, l'organisation de la réunion de ce jour selon les modalités suivantes :

- Identification des participants :

Il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence.

Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un identifiant de connexion indiqué sur la convocation des membres du Comité syndical, convocation par le biais d'un mail à l'adresse indiquée par chacun des élus.

En début de réunion, le président de séance procède à un appel nominal des membres participants, qu'ils assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence.

Validation de la présence des élus par leur connexion au lien internet de la réunion,

Déroulement de la réunion via l'outil zoom,

Le quorum requis est de un tiers des délégués soit sept présents physiquement et/ou en visioconférence.

- Modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visioconférence dès que la réunion débute.

- Modalités du scrutin :

Le scrutin est public.

Il sera procédé au vote des délibérations au moyen d'un outil de sondage électronique intégré dans la solution de visio-conférence « zoom » (pour/contre/abstention / ne prend pas part au vote).

Ou à défaut par l'expression orale du vote par chacun des participants au Comité syndical.

Pour chacune des délibérations soumises au vote, chaque membre sera clairement identifié par son email.

Les porteurs de pouvoir exprimeront oralement le sens du vote de l'élu qu'il représente.

Toute délibération qui demanderait un vote à bulletin secret serait reportée à une prochaine réunion du comité syndical en présence des participants.

Suite à ces précisions, Monsieur Antoine JOUVENEL procède à l'appel des délégués.

**Avec quinze (15) délégués présents et trois (3) procurations, le quorum nécessaire est atteint.**

Par ailleurs, en application de la délibération adoptée le 22 novembre 2021 pour permettre la participation, avec voix consultative, d'un représentant du personnel, le Président accueille Hervé NAULIN qui remplace Philippe LESAGE au sein du Comité syndical pour remplir cette fonction.

Monsieur Hervé NAULIN se dit honoré d'assurer cette mission de représentant des élus du personnel au sein du Comité syndical, d'autant plus que nous arrivons à un moment stratégique d'évolution de notre entreprise avec un programme d'activités 2022 de transition et, à l'issue de cette année, un projet d'avenir d'ENRx.

Les élus du personnel considèrent que, depuis l'arrivée de la nouvelle direction en octobre et la réinstallation du Comité syndical en novembre, les conditions favorables d'un dialogue entre les élus politiques, les représentants de la direction et les élus du personnel sont de nouveau réunies.

Aussi face aux enjeux d'un tel chantier d'entreprise, il soumettra quelques points de vigilance au moment opportun de l'ordre du jour de ce Comité syndical.

## **1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 22 novembre 2021.**

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

## **2. Examen et vote de la décision modificative n°2 au Budget primitif 2021 et conventions financières.**

Monsieur le Président explique que cette deuxième modification au Budget Primitif 2021 est destinée à solder les comptes suite au travail de régularisation réalisé avec les syndicats mixtes des trois Parcs en clôture de l'intégration dans leurs effectifs des agents ENRx concernés par ces départs.

Les délibérations financières proposées pour adoption viennent sceller l'accord des parties sur les modalités de règlement de cette procédure.

Monsieur Pascal DELBECKE rappelle que lors de la réunion du Comité syndical du 16 juin 2021, il a été décidé que dès l'installation du nouveau Comité syndical d'ENRx et une fois arrêtée la date de prise de postes des agents recrutés par les trois Parcs, ENRx voterait une décision modificative numéro 2 ajustant les dépenses et la part de cotisation statutaire régionale définitive.

Cette décision modificative a été élaborée en tenant compte du changement d'employeur intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 2021, de la DM 1 votée le 16 juin et du cadrage budgétaire de la réorganisation des quatre syndicats mixtes (ENRx et les trois Parcs).

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de - 124 370,97 euros.

Les conventions financières avec les trois Parcs ont été préparées lors de rendez-vous organisés avec chacun d'eux afin de solder financièrement ces opérations de transferts.

Il n'y a pas de convention financière proposée avec le PNR Scarpe-Escaut car ENRx devait 25 000 € au Parc qui, lui-même, devait 25 000 € à ENRx, il s'agit donc d'une opération blanche.

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Présidente du PNR des Caps et marais d'Opale pour et Monsieur Benoît WASCAT pour le PNR de l'Avesnois expriment leur accord quant aux conventions financières relatives à leur Parc respectif.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise que ces calculs ont été présentés aux services régionaux fin novembre avec leur assentiment.

**Les délibérations approuvant cette DM2 et les conventions financières sont adoptées à l'unanimité.**

### **3. Débat d'orientations budgétaires et présentation du Programme prévisionnel d'activité 2022.**

Monsieur le Président évoque ces orientations budgétaires qui s'inscrivent dans une année de transition avec la fin de la CPO avec la Région en fin d'année 2022 et une projection dans l'avenir avec l'objectif 2023 pour la finalisation du projet (missions et véhicule juridique).

Afin que cette évolution financière et programmatique soit lisible, le Budget Primitif présenté pour adoption lors du prochain Comité syndical sera accompagné du programme prévisionnel d'activités 2022.

Monsieur Pascal DELBECKE présente les orientations budgétaires préalables à l'adoption du Budget primitif 2022 qui sera soumis pour adoption lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

Il rappelle en introduction que la participation financière de 300 000 € du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer au fonctionnement des trois Parcs naturels régionaux leur est désormais directement versée.

#### **Le Budget "ordinaire" :**

##### **Les dépenses**

Il convient de distinguer à l'intérieur de ce budget 2 sections :

- le budget de fonctionnement général
  - le budget des dépenses de personnel
- **Le budget de fonctionnement général**

Il s'établit à hauteur de **661 080,57 €**.

- **Le budget des dépenses de personnel**

Il s'établit à hauteur de **1 713 196,84 €**.

Ces ressources budgétaires seront affectées aux différents services d'Espaces naturels régionaux à savoir les missions centrales et régionales ainsi qu'au Centre Régional de Ressources Génétiques.

##### **Les recettes**

- **Le Conseil Régional**

La dotation statutaire 2022 est de **2 290 900,00 €** comme convenu dans l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021.

- **Le Département du Pas-de-Calais**

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais participe au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de **10 367,00 €**.

### ❑ *Le Département du Nord*

Le Conseil Départemental du Nord participe au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de **25 000,00 €**.

### ❑ *Le Syndicat Mixte des Caps et Marais d'Opale*

Le PNRCMO remboursera les salaires et charges d'un agent ENRx mis à disposition au PNR du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022 à hauteur de **29 952,81 €**.

### ❑ *Les recettes propres*

Ces recettes sont estimées à **18 057,60 €** et sont constituées par :

- la participation des salariés au titre des chèques-repas,
- des recettes perçues par la Régie instituée par le Syndicat Mixte pour la vente des produits et prestations fournies par ENRx.

La proposition de budget ordinaire s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 374 277,41 €** pour l'année 2022.

### **Le Budget "extraordinaire" :**

Une opération programmée au titre des missions du C.R.R.G. projet Interreg B.L.U.E.S.T.E.R. pour la dernière année, sur un budget 2022 de **54 486, 89 €** avec une contribution de l'Europe à hauteur de **27 243,45 €** et un financement ENRx sur fonds propres pour un montant de **27 243, 44€**.

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente les grandes lignes du Programme prévisionnel d'activités 2022.

Il s'agit d'un document de travail présenté le 29 novembre aux membres du Bureau qui ont demandé qu'il soit exposé dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires.

Espaces naturels régionaux (ENRx) est entré dans une nouvelle phase d'évolution de ses missions et de son organisation avec désormais 31 salariés au lieu de 74, organisés en une seule équipe sur deux sites, Lille et Villeneuve d'Ascq.

2022 sera donc une année de transition.

Par ailleurs, ENRx doit prendre en compte la nouvelle échelle régionale, le territoire Hauts-de-France et de nouveaux enjeux régionaux : sur l'aménagement et la gestion des espaces, sur les équilibres entre les territoires ruraux, périurbains et urbains, sur l'adaptation aux changements climatiques et environnementaux et sur l'agriculture durable, les paysages et les espaces ruraux, et également les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et aux ressources naturelles dans les relations entre l'Homme et la Nature.

Un nouveau projet pour ENRx devra être écrit sur la base de souhaits affirmés par l'institution régionale, la Région Hauts-de-France et de l'expression de partenaires impliqués.

Il nécessitera un accord sur les nouvelles missions et les champs d'intervention, un nouvel objet et une révision des statuts de la structure « ENRx ».

Une nouvelle gouvernance, appuyée sur ses riches et nombreux partenariats, doit être mise en œuvre.

Ce programme prévisionnel d'activités 2022 reste à ce jour soumis à plusieurs conditions particulières :

- ✓ L'évolution du contexte sanitaire,
- ✓ Les garanties sur les moyens financiers nécessaires,
- ✓ La connaissance de la décision du ou des tiers concernés par le sujet.

Il n'est pas exhaustif mais éclairant sur les priorités de l'activité 2022 d'Espaces Naturels Régionaux et de son Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France.

Sa présentation est organisée autour de trois chapitres relatifs à :

- 1 - ENRx, acteur public régional :
  - ENRx au service des politiques de la Région Hauts-de-France,
  - ENRx au service des collectivités des territoires ruraux ... et des espaces ruraux des collectivités,
  - ENRx et sa mission Centre régional de ressources génétiques.
- 2 - 2022 pour préparer l'avenir :
  - Chantier d'évolution d'Espaces Naturels Régionaux,
- 3 - Gouvernance pour agir et conforter l'action :
  - Fonctionnement institutionnel, organisation, gestion et administration.

Monsieur le Président précise que ce programme répond à un double objectif, présenter les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs en cours et préparer l'avenir, il sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité syndical en même temps que le Budget primitif 2022 afin d'assurer la meilleure lisibilité possible entre le budget et les opérations prévues.

Madame Patricia POUPART trouve ce programme ambitieux avec toutefois peu d'interventions sur la partie picarde de la région.

Elle rappelle la labellisation du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime en juillet.

Elle préside ce jeune Parc qui disposant de moyens modestes est intéressé par toute expertise complémentaire.

C'est pourquoi il serait intéressant de connaître les ressources en personnel d'ENRx afin d'en faire la promotion auprès des territoires et de pouvoir faire le lien entre le programme présenté et les techniciens travaillant sur les différentes thématiques.

Monsieur Anthony JOUVENEL assure que ces précisions seront fournies lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

Par ailleurs il précise que l'extension des missions au territoire picard fait partie des ambitions pour l'avenir d'ENRx.

Monsieur Michel MARCHYLLIE ajoute que des rencontres de travail technique sont prévues avec les Parcs picards cette semaine pour les informer des évolutions d'ENRx et envisager les sujets et les thèmes sur lesquels nous pouvons nous retrouver et avancer ensemble.

Les Parcs du Nord et du Pas-de-Calais seront également rencontrés pour étudier avec eux ce qu'ENRx peut proposer au-delà des coopérations inter-Parcs.

Madame Ginette VERBRUGGHE préférerait la formulation « appui à la mise en œuvre des politiques régionales. » plutôt que « appui aux services régionaux » qui laisse penser que c'est ENRx qui va faire les choses à la place des services.

Monsieur Benoît WASCAT soutient ce point de vue et constate que le document présenté ce jour est plus conforme à cette idée que celui présenté lors de la réunion du Bureau.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que selon les demandes des services nous pouvons trouver les deux cas de figure, une formulation sera proposée afin d'en tenir compte.

Madame Claire SONZOGNI évoque la possibilité de travail en inter-Parcs comme le fait le parc des Caps et marais d'Opale en accueillant bientôt un « Educ'tour » de représentants du jeune PNR Baie de Somme Picardie maritime.

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE confirme qu'un rendez-vous est pris pour janvier.

Monsieur Benoît WASCAT s'interroge sur les priorités des actions à mener compte-tenu de ce qui ne se fera pas du fait des conditions sanitaires.

Monsieur Michel MARCHYLLIE rappelle le *nota bene* placé en fin du préambule du programme prévisionnel d'activités afin d'indiquer que la prise en compte des projets et interventions reste à ce jour soumise à une ou plusieurs conditions particulières. Certains événements ont d'ores et déjà été annulés comme les stages de greffes par exemple. Cette précision sera apportée dans le document présenté avec le Budget primitif lors de la prochaine réunion du Comité syndical, avec les sujets priorités et ceux programmés sous conditions.

**La délibération par laquelle les membres du Comité syndical prennent acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires en préparation du BP 2022 est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Ouverture d'une ligne de trésorerie.**

Monsieur le Président explique que dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne avec laquelle nous avons l'habitude de travailler.

C'est une précaution prise chaque année et la délibération proposée constitue une assurance en cas de nécessité.

En l'absence de nécessité, il n'y aura pas d'ouverture de cette ligne.

Les nouvelles modalités de versement de la subvention de la Région, en une seule fois en début d'année, réduisent les risques de recourir à cette trésorerie.

Nous nous trouverons toutefois en 2022 dans une année de transition, période de changement d'employeur, sans référence aux années antérieures.

**La délibération proposée pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Point d'étape sur l'évolution des missions d'ENRx.**

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente un point d'étape sur les évolutions d'Espaces naturels régionaux.

Il rappelle en préalable pourquoi cette évolution est en cours :

- Inscrite dans la CPO 2018-2021 et son avenant 2022 avec la Région Hauts-de-France,
- La diminution des effectifs, (changement d'employeur finalisé),
- Un « toilettage » statutaire nécessaire pour se mettre en conformité avec les règles légales et réglementaires qui régissent les syndicats mixtes, vers un autre véhicule juridique,
- Une structuration juridique plus adaptée à notre avenir (élargissement régional, missions...).

Les travaux avec l'avocat, commandité par ENRx et l'intégration des remarques émises lors de la réunion du Comité syndical du 22 novembre 2021 se poursuivent.

Lors des précédentes présentations des étapes de travail, l'évolution de l'objet statutaire du syndicat mixte ENRx a été envisagée selon 4 scénarios :

- 1 - recentré sur le développement des territoires ruraux ;
- 2 - dédié pleinement au patrimoine génétique régional ;
- 3 - dédié pleinement à la préservation de la biodiversité ;
- 4 - un objet mixte reprenant les missions 1 et 2.

Le scénario 4 a été privilégié dans un premier temps. Désormais, est identifié un scénario 5 à objet mixte reprenant les missions 1, 2 et 3.

A ce stade, le conseil juridique nous interpelle sur les ponts suivants :

- Nécessité à présent de déterminer précisément notre futur objet statutaire, avec des missions, un programme d'action pluriannuel et un projet de budget pluriannuel,

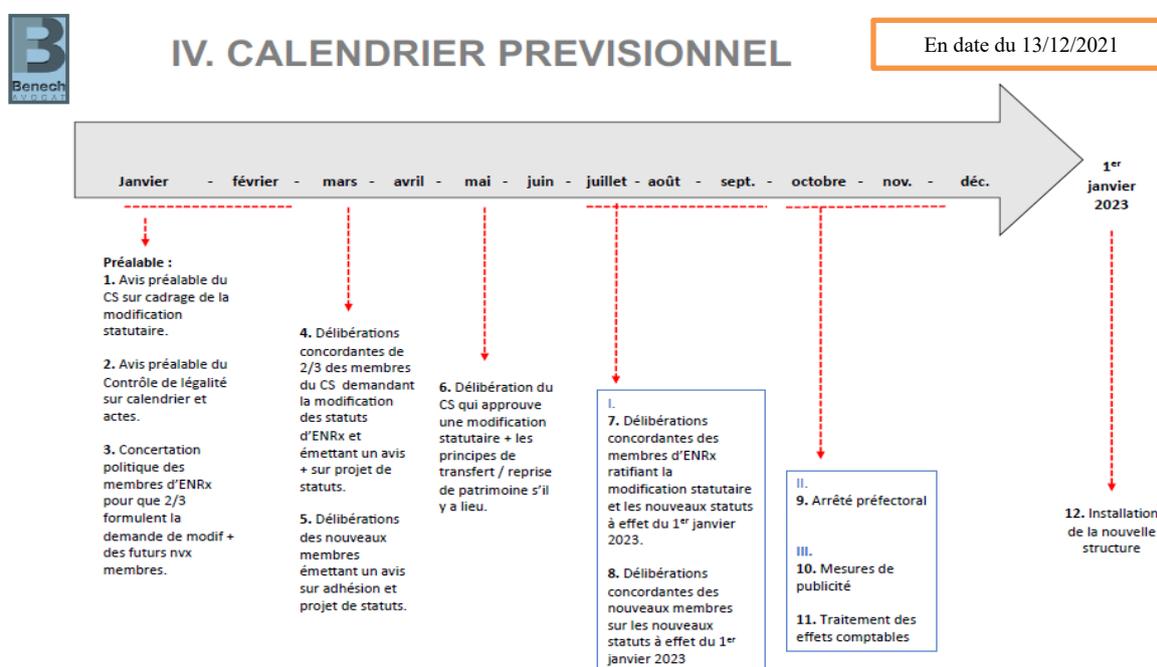
- Risque de nouveaux statuts avec un objet « fourre-tout » qui méconnaîtrait le principe de spécialité des établissements publics et qui pourrait faire l'objet de réserves de la part du Contrôle de légalité.

Dans un premier temps, l'évolution institutionnelle du Syndicat mixte ENRx a été envisagée selon 6 formes statutaires :

- Syndicat mixte ouvert,
- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR),
- Etablissement public de coopération environnementale (EPCE),
- Groupement d'intérêt public (GIP),
- Société publique locale (SPL),
- Société d'économie mixte locale (SEML).

En conclusion de ses analyses, notre conseil juridique privilégie l'EPCE ou le GIP comme possible forme juridique support du futur ENRx, ainsi que le Syndicat mixte qui, toutefois, ne permettrait pas d'associer les syndicats mixtes ouverts de PNR.

Le calendrier prévisionnel (ci-dessous) nous amènerait à la mise en place de la future structure au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Pour rappel, lors des précédentes étapes, il a été envisagé que l'entité créée réunisse :

1. Des membres principaux collectivités publiques : Région, 5 PNR, 8 PETR ...
2. D'autres membres publics ou privés : SCoT ruraux, Associations de producteurs / éleveurs ...
3. Et des partenaires « contractuels », non membres mais participants à des actions ponctuelles : EPCI-FP, Départements, Communes, Chambres consulaires, acteurs socio-éco du CRRG.

Le GIP permettrait la composition envisagée sans aucune difficulté.

L'EPCE permettrait la composition souhaitée mais le régime est plus strict sur la nature des entités pouvant participer activement au fonctionnement.

Sur la transition juridique et fiscale entre le Syndicat mixte actuel et la future structure de nombreuses questions subsistent et seront abordées début 2022 avec les parties prenantes : le Contrôle de la légalité du Nord, le SGAR, la Paierie régionale, les services régionaux et notre conseiller juridique.

Une demande de rendez-vous a été faite par le Président d'ENRx auprès des services préfectoraux.

Par ailleurs, il est prévu que le COPIL organisé par la Région se réunisse en début d'année 2022 afin de définir les missions préalablement au choix de la forme juridique à retenir.

Celle-ci devra être choisie également avec le souci d'éviter la dissolution du syndicat mixte avec toutes les conséquences que cela entraînerait (financières, sociales, ...).

L'implication du personnel dans le processus de la conduite du changement se poursuivra avec la réunion du Comité de pilotage interne début 2022 et la consultation des instances paritaires tout au long de la procédure.

Madame Aurore COLSON pense que les rencontres avec le vice-Président Guislain CAMBIER doivent être complétées par des prises de contact avec les vice-Présidents de la Région en charge de l'agriculture et de la biodiversité.

C'est également le moment d'échanger avec des organismes partenaires ou non intéressés par ce que nous faisons.

Par exemple des collaborations avec l'ORB pourrait être envisagées.

Monsieur le Président rappelle que ce point est dorénavant inscrit de façon systématique à l'ordre du jour de nos réunions et, qu'en conséquence, un point d'étape sera réalisé lors du Comité syndical du 3 février 2022

Monsieur le Président a évoqué avec Guislain CAMBIER la nécessité de faire connaître les missions d'ENRx aux différentes directions de la Région concernées, il ajoute le vice-Président aux affaires européennes à la liste des personnes à rencontrer.

Madame Ginette VERBBRUGHE attire l'attention sur l'intérêt de réfléchir à l'intégration d'associations dans le cadre de cette évolution.

Madame Anne-Sophie BOISSEAUX demande si des collaborations existent avec la Chambre d'agriculture et Madame Déborah CLOSSET-KOPP complète cette question avec les initiatives de la Chambre sur le paysager, l'agroforesterie.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que nous avons des partenariats mais pas directement sur ces enjeux, mais principalement sur les activités du CRRG (Agrobiodiversité). Par ailleurs nous avons une collaboration avec la Chambre d'agriculture normande sur la thématique du cidre, depuis de nombreuses années.

Monsieur Hervé NAULIN présente les réflexions du personnel dans le cadre de la présentation du débat d'orientations budgétaires, du Programme prévisionnel d'activités 2022 et du point d'étape réalisé sur l'évolution des missions d'ENRx.

Sur le programme d'activités 2022 et le projet d'avenir d'ENRx :

- Force est de constater que le calendrier est particulièrement contraint puisqu'il nous faut disposer d'un projet partagé et arrêté sur les missions d'ENRx et son véhicule juridique avant la fin de l'année.
- Cela suppose une réactivité des différents protagonistes, au premier rang desquels notre principal partenaire qu'est la Région.

Nous nous permettons de poser la question « Où en sont les services techniques de la Région sur cette démarche ? » :

- Dans ce contexte, une question de même niveau se pose « Où en sont les échanges entre Parcs et ENRx, compte-tenu de la place stratégique pressentie des Parcs dans le futur projet d'ENRx ? » soutenu par la Région ? ».
- Deux fronts seront à mener parallèlement, l'un sur le nouveau projet et l'autre sur nos opérations ordinaires, au titre du programme opérationnel 2022, mais aussi extraordinaires puisque nous resterons à l'affût des appels à projets auxquels nous pourrions éventuellement répondre, quel que soit leur niveau d'intervention, régional, national ou européen. Il nous faut donc concilier ces 2 fronts en identifiant clairement les opérations pour lesquelles des réponses sont à apporter prioritairement.
- Une mesure à minima s'impose, celle de maintenir nos moyens, tels qu'ils existent aujourd'hui en 2021. A l'avenir, il conviendrait que les départs soient remplacés, ce qui ne fut pas le cas des années précédentes avec 4 postes qui ont disparu des effectifs !

- Il faut veiller dans le nouveau projet d'avenir d'ENRx à rechercher l'adéquation entre les moyens déployés (personnel et investissement) et les nouvelles ambitions affichées, d'où notre souhait de pouvoir participer activement à la conception et à la rédaction des CPO (Convention Partenariale d'Objectifs).
- Enfin, le projet d'avenir d'ENRx doit être bâti, non pas uniquement sur la base des compétences existantes mais aussi sur des compétences à rechercher. D'où l'impérieuse nécessité de renouveler les éventuels départs qui pourraient survenir, de faciliter les possibilités de formation du personnel souhaitant évoluer dans leurs missions, ou de pouvoir disposer de moyens supplémentaires pour répondre à des enjeux nouveaux du futur projet d'ENRx, pour lesquels des compétences spécifiques seraient requises.

Enfin, nous appelons de nos vœux que cette ouverture telle qu'elle existe aujourd'hui auprès du personnel soit de nouveau au rendez-vous pour le projet d'avenir d'ENRx, tant sur les grandes missions futures que sur l'évolution du véhicule juridique.

Il nous semble sur un plan méthodologique que ce véhicule juridique devra s'adapter au projet dès lors que celui-ci sera défini et non l'inverse et que le COPIL interne (ENRx), instance de suivi du chantier entre le président et les élus du personnel, puisse se réunir de façon régulière.

Le Président rappelle les échanges réguliers qu'il a sur ces sujets, avec le vice-président Ghislain CAMBIER en charge de la politique des Parcs naturels régionaux en Hauts-de-France.

Il partage ces points de vigilance pour lesquels les réponses relatives aux modalités de mise œuvre et d'échéances seront apportées au fur et à mesure de l'avancée de ce chantier courant 2022.

Les premières rencontres de l'année 2022 avec la Région et le personnel sont prévues dès janvier.

Un espace de dialogue partenariale existant déjà, il convient de le relancer et de l'élargir au vu de ce qui a été présenté aujourd'hui et des interventions des délégués.

La nécessaire adéquation des missions et des moyens est un point partagé avec le vice-Président Guislain CAMBIER.

En ce qui concerne les formations à proposer aux salariés, c'est un point de vue partagé en CST. D'ailleurs, le plan de formation priorise les choix des salariés sur les formations liées à la conduite du changement (entre autre).

## **6. Ressources humaines.**

Six délibérations sont proposées au vote des membres du Comité syndical :

- *Délibération relative au temps de travail (1607 heures),*
- *Délibération relative au forfait télétravail,*
- *Approbation du marché relatif à la mutuelle prévoyance des agents d'ENRx,*
- *Vacations annuelles de personnel pour les activités du Centre Régional de Ressources Génétiques en 2022,*
- *Tableau des effectifs,*
- *Tableau des quotas,*

**Les délibérations approuvant ces propositions sont adoptées à l'unanimité.**

## **7. Conventions.**

Ces deux conventions présentées pour adoption, s'inscrivent dans le cadre de notre démarche de recherche de fonds privés en appui de notre action (Mécénature) :

- *Convention avec Décathlon dans le cadre de Mécénature,*
- *Convention avec le Fonds de dotation de la Voix du Nord,*

Lors du prochain Comité syndical du 3 février un point particulier de présentation du Mécénat à ENRx (Mécénature) sera réalisé et nous proposerons à certains de nos mécènes de venir s'exprimer sur l'intérêt qu'ils ont de travailler avec ENRx dans ce cadre.

Il s'agira probablement de la Voix du Nord ou/et de Décathlon.

## **8. Etat des désignations dans des organismes partenaires.**

Le tableau présenté est destiné à faire un premier point de l'existant de nos participations au sein d'organismes partenaires.

Nous reviendrons sur ce point lors de prochaines réunions afin d'affiner cette présentation et les mises à jour des représentants d'ENRx.

## **9. Questions diverses.**

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 17 janvier à 13h00 et le Comité syndical se tiendra le 3 février à 15h00.

Monsieur Philippe JAECK, Payeur Régional, intervient sur différents points :

- Au sujet de l'indemnité dite « inflation » d'un montant de 100 euros, celle-ci doit être versée aux agents concernés avant la fin février. Les rémunérations à prendre en compte sont celles des six derniers mois et ne doivent pas dépasser 26 000 euros bruts.
- Les défraiements des agents en télé-travail doivent être versées mensuellement ou bien trimestriellement.
- La Pairie régionale est d'accord pour apporter informations, éclairages et diagnostic à propos du choix du véhicule juridique à choisir et notamment s'il s'agit d'un GIP pour lequel il n'est pas sur la même interprétation de l'avocat quant aux conséquences que ce choix entraînerait.
- Il demande que des informations lui soient adressées notamment sur le choix du scénario 5 évoqué afin qu'il puisse procéder à une analyse des différents scénarios. Il serait utile qu'il soit associé le plus en amont possible.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes pour leur participation.

